



N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 13 NOVEMBRE 2017

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce treizième jour de novembre, de l'an deux mille dix-sept, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre.

SONT PRÉSENTS :	Louis-Joseph	Fecteau-Lefebvre	Maire	
	Luc	St-Pierre	Conseillère	(1)
	Marcel	Masse	Conseiller	(2)
	Michel	Savard	Conseiller	(3)
	Yanick	Lacroix	Conseillère	(4)
	Marcel	Bourassa	Conseiller	(5)
	Réjean	Richard	Conseiller	(6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, maire de La Motte.

17-11-128 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

17-11-129 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2017**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017, soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

17-11-130 **COMITÉ DU PÈRE NOËL**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, d'autoriser le versement de deux cents dollars (200 \$) au Comité du père Noël en aide financière pour l'organisation de la Fête de Noël des enfants de La Motte qui aura lieu le 3 décembre prochain, telle qu'établie dans la politique d'aide aux organismes.

ADOPTÉE

17-11-131 **APPUIE AU PROJET FLIC – NOËL AU TERROIR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, d'informer la MRC d'Abitibi que la municipalité de La



Motte appui le projet « Noël au Terroir » présenté par la Table de Concertation de La Motte au projet FLIC.

ADOPTÉE

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Madame Jocelyne Whellhouse demande au conseil municipal que la salle des Pionniers au sous-sol du centre Communautaire soit rénovée. Que le plancher, le plafond, l'éclairage et la peinture soient refaits au goût du jour.

Madame Gabrielle Tonnetti demande un suivi concernant le dossier d'ouverture d'une station multiservice.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

17-11-132 CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2017-2018 - MRAR

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, de participer à la campagne de financement du Mouvement de la relève d'Amos-Région pour une somme de cinquante dollars (50 \$).

ADOPTÉE

CONTRIBUTION 2018 – RADIO BORÉALE

Les membres du conseil ne désirent pas donner suite à la demande de Radio boréale.

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, maire, nous informe que lors de la dernière rencontre il a été question du financement de la plateforme de compostage, l'adhésion de la MRC aux photos aériennes et le projet d'urgence en milieu isolé.

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois d'octobre 2017.

VOIRIE

17-11-133 ÉCLAIRAGE DE RUE AU LED

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, de mandater Danny Lamoureux, entrepreneur électricien à faire le remplacement de dix-huit (18) lumières de rue pour les lumières au LED, tel que proposé dans la soumission en date du 2 octobre 2017.

ADOPTÉE

17-11-134 CORRIDOR DE VISIBILITÉ INTERSECTION ROUTE 109 ET CHEMIN DE LA RIVIÈRE-CADILLAC

ATTENDU QUE le corridor de visibilité à la sortie du chemin de la Rivière-Cadillac sur la Route 109 est insuffisant ;

ATTENDU QUE cette intersection est située dans une courbe ;



ATTENDU QUE la courbe a été reprofilée dans le début des années 1970, et changée de lieu ;

ATTENDU QUE malgré servitude de non-obstruction de la vue acquise en 2004, le corridor de visibilité reste insuffisant ;

ATTENDU QU'il y a augmentation de la circulation sur la route 109 depuis l'ouverture de la mine à Malartic et en général ;

ATTENDU QUE la Municipalité fait l'entretien estival et hivernal de son réseau routier en régie, et que nous n'avons pas le choix de travailler à cette intersection ;

ATTENDU QUE pendant la période hivernale nous faisons le déneigement quand il fait noir afin d'augmenter la sécurité des employés et des conducteurs, ce qui n'est pas toujours adéquat selon la température ;

ATTENDU QUE la sortie de ce chemin avec des véhicules-outils (Niveleuse, camion 10 roues) est dangereuse et problématique à cause de la longueur de ceux-ci ;

ATTENDU QUE le transport scolaire rencontre les mêmes problématiques que les véhicules-outils ;

ATTENDU QUE les résidents du secteur doivent accéder au chemin de La Baie pour prendre leur courrier dans les boîtes postales communes ;

ATTENDU QUE les opérateurs de machinerie lourde ne se sentent pas en sécurité lors de l'engagement sur la Route 109 ;

ATTENDU QUE Chaque année plusieurs accidents sont évités de justesse à cette intersection ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire faire augmenter la sécurité routière à cet endroit ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Réjean Richard, et unanimement résolu, de demander au **Ministère des Transports**, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, centre de service d'Amos, de refaire l'évaluation du risque de dangerosité de cette intersection. De demander au Ministère d'inclure la participation des employés de la Municipalité de La Motte dans leur processus afin d'avoir une meilleure compréhension de la problématique lors de l'analyse. D'analyser la possibilité de faire l'ajout d'autre alternative supplémentaire tel que feux clignotants jaunes, signalisation pour autobus scolaire, signalisation, etc.

ADOPTÉE

17-11-135 **MANDAT DE RESTRUCTURATION DES POSTES DE VOIRIE - CAIN LAMARRE, AVOCATS**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Masse, et unanimement résolu, de mandater la firme d'avocats Cain Lamarre pour la restructuration des postes de voirie.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté.



FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois d'octobre 2017.

17-11-136 APPROBATION DES COMPTES

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas encore reçu les sommes d'argent provenant du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) ;

ATTENDU QUE la limite de liquidité provenant de la marge de crédit est presque atteinte ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, que les comptes du mois d'octobre 2017 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de deux cent deux mille neuf cent quarante-quatre dollars et dix-neuf sous (202 944,19 \$). Que le chèque de T.E.M. Entrepreneur générale soit seulement de trente mille dollars et que le chèque de la Table de concertation de La Motte soit retenu jusqu'au versement du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL).

ADMQ	423,11 \$
Arsenal	623,26 \$
Bell Mobilité	211,63 \$
Bergeron et fille	-11,48 \$
Bigué et Bigué	48,67 \$
Bois Turcotte	5,27 \$
Centre Communautaire de La Motte	110,00 \$
Communication Pomerleau	41,34 \$
Deschamps, Jeanne-d'Arc	225,00 \$
Desjardins sécurité financière	1 689,38 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.	2 323,82 \$
Envirobi	1 925,61 \$
Ferme Lait Cyr	1 621,15 \$
Gestion Simon Blanchard inc.	14,94 \$
Hydraulique JMPE	283,46 \$
Hydro-Québec	271,72 \$
La Table de concertation de La Motte	4 471,56 \$
LAFÉLÉA inc.	596,93 \$
Lord et Gagnon	216,92 \$
M & M Nord-Ouest	21,43 \$
Mabo, Centre du camion	4 379,58 \$
Master card	195,46 \$
Matériaux 3 + 2	445,15 \$
Médias transcontinental S.E.N.C.	518,54 \$
Ministre du Revenu	5 854,15 \$
MRC d'Abitibi	30,00 \$
Municipalité de Rivière-Héva	581,07 \$
Nortrax	710,55 \$
Pétro-Canada Cadillac	11,77 \$
PG Solutions	50,59 \$
Pharmacie Jean Coutu	102,30 \$
Postes Canada	60,64 \$
Receveur général du Canada	2 267,54 \$
Richard, Nicole	525,00 \$
Rôle de paie	16 180,12 \$



Sanimos	1 258,98 \$
T.E.M. Entrepreneur générale	140 273,44 \$
Télébec	236,59 \$
Toromont Cat (Québec)	59,59 \$
UAP	833,55 \$
Ville d'Amos	12 985,89 \$
Total :	<u>202 944,19 \$</u>

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

En vertu des dispositions des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la secrétaire-trésorière dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil soient : Messieurs Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, Luc St-Pierre, Marcel Masse, Michel Savard, Yanick Lacroix, Marcel Bourassa et Réjean Richard.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ARRIÉRÉS DE TAXES 2017

En vertu des dispositions de l'article 1022 du code municipal, la secrétaire-trésorière dépose la liste des arriérés de taxes en date du 13 novembre 2017.

17-11-137 POLITIQUE CONCERNANT L'UTILISATION DU TERMINAL DE POINT DE VENTE (INTERAC)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Savard, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu d'adopter la politique concernant l'utilisation du terminal de point de vente (interac), tel que présenté.

ADOPTÉE

17-11-138 POLITIQUE CONCERNANT LES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SÉJOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu d'adopter la politique concernant les frais de déplacement et de séjour, tel que présenté.

ADOPTÉE

17-11-139 POLITIQUE CONCERNANT L'UTILISATION DU BANC DE GRAVIER

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu d'abolir la politique concernant l'utilisation du banc de gravier, section 3.7.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX # 218

Le conseiller, monsieur Yanick Lacroix, dépose et présente le projet de règlement # 218 intitulé « Traitement des élus » et donne avis de motion, qu'à une séance subséquente, ledit règlement sera adopté et ayant pour effet de décréter la rémunération de base, la rémunération additionnelle et l'allocation de dépenses du maire et des conseillers municipaux.



Pour chaque conseiller ayant reçu copie du projet de règlement, une dispense de lecture est également demandée, à l'exception des modifications pouvant être apportées au dit projet.

17-11-140 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS # 218

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel masse, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, d'adopter le projet de règlement relatif au traitement des élus # 218 ;

ADOPTÉE

17-11-141 REPRÉSENTANT - CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DES ÉCOLES DE LA MOTTE ET DE ST-MATHIEU

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, de nommer monsieur Réjean Richard à titre de représentant de la communauté de La Motte au Conseil d'établissement des écoles de Saint-Mathieu et de La Motte.

ADOPTÉE

17-11-142 AUTORISATION DE SIGNATURE DU MAIRE - COMPTE BANCAIRE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Marcel Bourassa, que monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre soit et est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de La Motte, les chèques, les effets bancaires et tous les documents pertinents concernant les dossiers municipaux en remplacement de monsieur René Martineau.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT DE VISITE DE LA MMQ

Le Conseil prend acte du dépôt du « Rapport de visite - Parcs municipaux » faits par la Mutuelle des Municipalités du Québec daté du 26 octobre 2017.

17-11-143 REPRÉSENTANT - ORGANISME DE BASSIN VERSANT ABITIBI-JAMÉSIE

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, de nommer monsieur Marcel Bourassa à titre de représentant de la municipalité de La Motte auprès de l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie.

ADOPTÉE

17-11-144 DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ - PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DE LAFÉLÉA INC.

ATTENDU QUE LAFÉLÉA Inc. a déposé à la MRC d'Abitibi un projet d'aménagement d'ensemble sur le lot 4 816 664, 4 816 665, 4 816 666, 4 816 667, 4 816 668 et 4 593 408, situé en zone agricole provinciale ;

ATTENDU QUE ce secteur a été accepté par la Commission de protection du territoire agricole lors d'une demande à portée collective, comme zone de villégiature développement, permettant à des propriétaires de faire des demandes de développement résidentiel ;

ATTENDU QUE seul le chemin est sujet à l'acceptation de la Commission, et que celui-ci est l'élargissement du chemin déjà existant ;



ATTENDU QUE selon les critères prévus à l'article 62 de la loi :

- 1- Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants est faible ;
- 2- Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles sont nulles, ayant été acceptées par l'article 59 de la loi ;
- 3- Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements ne connaîtront pas d'augmentation ;
- 4- La disponibilité d'autres emplacements d'un même potentiel géographique est faible ;
- 5- L'homogénéité ne sera pas affectée ;
- 6- L'effet sur la préservation est nul, car les sols agricoles ne sont pas en périls sur notre territoire ;
- 7- La superficie actuelle ne permet pas la construction de propriété foncière ;
- 8- En interdisant le développement autorisé, l'incidence sur l'économie municipale en sera grandement affectée ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu d'appuyer la demande de LAFÉLÉA Inc.

ADOPTÉE

17-11-145 **FORMATION : COMPORTEMENT ÉTHIQUE - NOUVEAUX ÉLUS**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, d'autoriser messieurs Luc St-Pierre et Michel Savard, conseiller à s'inscrire à la formation sur le comportement éthique de la Fédération québécoise des Municipalités qui aura lieu à Barraute le 2 décembre prochain et d'autoriser les frais de déplacement.

ADOPTÉE

17-11-146 **FORMATION : LES IMPACTS DE LA LOI 122 SUR LE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale à s'inscrire à la formation sur les impacts de la Loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier de l'ADMQ qui aura lieu à Rouyn-Noranda les 24 et 25 janvier 2018 et d'autoriser les frais de déplacement, les frais d'hébergement et de repas.

ADOPTÉE

17-11-147 **AUTORISATION DE SIGNATURE ACTE DE VENTE EN FAVEUR DE JONATHAN CHARLAND DES LOTS 4 593 159 ET 6 119 939**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, d'autoriser monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, Maire ainsi que madame Rachel Cossette directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents nécessaires à la vente des lots 4 593 159 et 6 119 939 en faveur de monsieur Jonathan Charland tel que convenu à la résolution 16-12-142.

ADOPTÉE



17-11-148 **MAIRE SUPPLÉANT**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, de nommer monsieur Réjean Richard à titre de maire suppléant.

ADOPTÉE

17-11-149 **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT - CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA MOTTE**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, de nommer monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre à titre de représentant de la municipalité de La Motte auprès du Centre Communautaire de La Motte

ADOPTÉE

17-11-150 **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT - TABLE DE CONCERTATION DE LA MOTTE**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, de nommer monsieur Yanick Lacroix à titre de représentant de la municipalité de La Motte auprès de la Table de concertation de La Motte.

ADOPTÉE

17-11-151 **NOINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RESPONSABLE DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

II EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'autoriser Monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, maire à signer le document nécessaire à la délégation d'obligation à madame Rachel Cossette, directrice générale.

ADOPTÉE

17-11-152 **REPRÉSENTANT - SCHÉMAS DE COUVERTURE DE RISQUE EN INCENDIE**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Michel Savard, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, de nommer monsieur Réal Guay ou monsieur Luc St-Pierre dans le cas d'un refus de Monsieur Guay à titre de représentant de la municipalité de La Motte auprès du comité concernant le schéma de couverture de risque en incendie.

ADOPTÉE

17-11-153 **PHOTOCOPIEUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Savard, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, d'autoriser l'achat d'un photocopieur usagé de marque Ricoh, modèle MPC5503, ayant environ 100 000 copies au coût de cinq mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (5 995 \$) plus taxes incluant la livraison, l'installation, la programmation réseau et la formation.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public.



CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

17-11-154 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 21 h 50.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire

« Je, Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

17-11-130	17-11-132	17-11-133
17-11-135	17-11-136	17-11-145
17-11-146	17-11-153	

Signé ce seizième jour de novembre
de l'an deux mille dix-sept